

PAUVRETÉ - PRÉCARITÉ

Les associations tentent d'inscrire la lutte contre la pauvreté dans la campagne présidentielle

Dans un contexte politique chahuté par la dégradation de la note financière de la France, les associations tentent de faire de la lutte contre la pauvreté un thème de campagne présidentielle. Alors qu'elle débattait le 14 janvier, lors de son congrès à Nantes, de ses propositions pour « *repenser la politique de solidarité* » avec des représentants des candidats à l'Élysée (1), la FNARS (Fédération nationale des associations d'accueil et de réinsertion sociale) publiait les résultats d'un sondage d'opinion réalisé à sa demande par Harris Interactive (2). Ces derniers montrent que « *41 % des Français considèrent avoir été confrontés à une période de précarité au cours des trois dernières années, que ce soit pour eux-mêmes ou pour un proche* ». 85 % souhaitent que le sujet soit une priorité des candidats et – plus inattendu – « *70 % des personnes interrogées estiment positif le fait d'associer les personnes en situation de précarité à l'élaboration des politiques sociales* ».

La FNARS, qui plaide pour l'émergence de conseils consultatifs de personnes en situation de précarité (comme dans le champ de l'hébergement), s'en félicite, la participation étant, pour les associations de solidarité, un chantier qui avance encore trop timidement. Le sujet arrive ainsi en tête des « *64 propositions politiques* » d'ATD quart monde, co-construites avec des personnes en situation de pauvreté et accompagnées d'une lettre ouverte aux partis politiques. Fort de son expérience – universités populaires, démarches de co-formation –, le mouvement propose que soient instaurés des « *mécanismes pour concevoir, mettre en œuvre et évaluer les politiques publiques en croisant les savoirs entre les populations concernées, les décideurs et penseurs qui en ont la responsabilité et les praticiens qui devront les mettre en œuvre* ».

Afin que la lutte contre la pauvreté soit traitée « *au plus haut niveau interministériel* », ATD quart monde demande la « *réactivation* » du comité interministériel de lutte contre les exclusions. L'association propose aussi de faire évoluer le RSA (revenu de solidarité active) : elle demande l'indexation des minima sociaux sur l'évolution du coût de la vie et un

« *rattrapage* » de cette allocation pour la porter à hauteur de 50 % du SMIC. Autre requête : « *individualiser* » le RSA (l'attribuer par personne et non selon la situation familiale). Elle estime que la révision du quotient familial, sur lequel les candidats à la présidentielle ont commencé à s'affronter, pourrait financer cette réforme. Sur le terrain de l'emploi, elle suggère d'expérimenter un « *contrat à durée indéterminée emploi-formation* » destiné aux chômeurs de longue durée, aux bénéficiaires de l'allocation aux adultes handicapés et aux jeunes sortis de l'école sans qualification. L'idée, partagée par la FNARS – qui défend un « *droit universel à l'accompagnement socioprofessionnel* » –, ou encore par le Coorace – qui veut favoriser un « *contrat permettant de cumuler des droits et de sécuriser les parcours de vie* » –, est de promouvoir la continuité des parcours vers l'insertion et de lutter contre les ruptures de droit.

Nombre des propositions d'ATD quart monde concernent également le soutien aux familles en situation précaire. Dans son manifeste pour l'enfance, l'Unicef rappelle, de son côté, que deux millions d'enfants vivent en dessous du seuil de pauvreté et que 20 000 sont sans domicile fixe. Elle réclame la création d'un « *droit à la compensation de la pauvreté pour les enfants* » – à l'instar de ce qui a été instauré par la loi du 11 février 2005 dans le domaine du handicap – pour favoriser l'accès à l'école, aux loisirs, mais aussi à une « *alimentation appropriée* », à la santé et aux nouvelles technologies. ■

MARYANNICK LE BRIS

(1) Sur sa proposition de créer des structures interdépartementales de coordination de l'action sociale, voir ASH n° 2741-2742 du 13-01-12, p. 27.

(2) Sondage effectué du 6 au 9 janvier 2012, auprès d'un échantillon de 1 602 personnes.

EN BREF

RECTIFICATIF. L'enveloppe de 1,4 million d'euros qu'a reçue l'Association d'aide pour l'adaptation du logement des personnes en situation de handicap (ALGI) pour financer ses 300 dossiers en souffrance a été versée par Action logement et non débloquée par le gouvernement, contrairement à ce que nous avons indiqué dans notre article (voir ASH n° 2740 du 6-01-12, page 26). 50 000 € ont par ailleurs été versés par l'État à l'association pour qu'elle puisse assurer sa mission jusqu'à fin février. ■

LOGEMENT - HÉBERGEMENT**Le baromètre hivernal de la FNARS pointe l'incurie d'une « gestion au thermomètre »**

Près de la moitié (49 %) des 48 618 demandes d'hébergement d'urgence adressées au 115 en décembre sont restées sans solution, la plupart du temps faute de places disponibles. C'est ce que révèle le baromètre hivernal de la FNARS (Fédération nationale des associations d'accueil et de réinsertion sociale), réalisé le mois dernier auprès de 37 départements (hors Paris). Certes, la prise en charge « s'est améliorée de 13 points par rapport au mois de novembre, témoignant de l'ouverture de quelques places hivernales d'urgence ». Mais, malgré cette évolution, le nombre important d'appels non satisfaits révèle l'incohérence de la « gestion au thermomètre » qui adapte l'offre aux conditions climatiques, et non aux besoins réels.

Le premier niveau du plan hiver s'enclenche lorsque les températures sont positives pendant la journée, mais comprises entre 0 et - 5 degrés la nuit. Résultat : « Les températures du mois de décembre n'ont pas été suffisamment basses pour déclencher l'ouverture de places permettant de mettre à l'abri les personnes sollicitant le 115. » Dans certains départements, la proportion de non-attributions dépasse même 80 %, comme dans le Rhône ou la Loire. « On est loin de respecter "l'inconditionnalité de l'accueil" encore rappelée par le Premier ministre en octobre dernier », souligne la FNARS.

Preuve de l'incapacité du système à favoriser l'accès au logement : 65 % des appelants étaient déjà connus du dispositif d'urgence. Les demandes concernent à 55 % des personnes isolées et à 35 % des familles. En raison de « l'inadéquation du dimensionnement du dispositif d'hébergement », la prise en charge au quotidien des familles reste problématique. Pendant l'hiver, elles sont même moins fréquemment hébergées (39 % en décembre) que les personnes isolées (60 %).

Les appelants sont à 42 % des personnes de nationalité étrangère. Or ces dernières connaissent un taux plus bas d'attributions de places (35 %) que les personnes de nationalité française (63 %). Ces faibles résultats, analyse la FNARS, sont liés à la composition familiale, mais aussi

à « la difficile articulation entre le dispositif d'accueil des demandeurs d'asile et le dispositif accueil hébergement insertion » de droit commun. Face à un déficit chronique dans les deux dispositifs, « la France n'est pas en mesure d'honorer les conventions internationales qu'elles a signées ». ■